



Le Maire de DRUELLE BALSAC

DRUELLE, le 03 janvier 2024

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Jeudi 11 janvier 2024 à 20h30 à la mairie**

Ordre du jour :

1. Rodez Agglomération : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2022
2. Adoption d'un contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage
3. Instauration de la prime pouvoir d'achat
4. Convention adhésion à Total Energie : carburant
5. Questions diverses

Dans l'hypothèse où votre emploi du temps ne vous permettrait pas d'assister à cette séance du conseil, je vous rappelle que vous avez la possibilité de donner procuration à l' élu de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Patrick GAYRARD

NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales : « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »